Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 69 (1974)

Heft: 3-fr

Artikel: Problèmes techniques à propos de la transformation d'une auberge de 1722

Autor: Naef, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174430

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Problèmes techniques à propos de la transformation d'une auberge de 1722

Le «Frohsinn» à Uttwil est un exemple des difficultés de la conservation des monuments. Ce qui a pu être utilisé dans une certaine mesure à l'intérieur du bâtiment conformément aux exigences de l'inspectorat des denrées alimentaires (avec une dépense supplémentaire considérable d'environ 60 000 francs) laisse apparaître finalement à l'extérieur un bien laid visage. Les adjonctions au toit nécessitées par les aérations ont pu être mieux intégrées par des effets de couleur, mais non supprimées.

Actuellement, les prescriptions de la police du feu, ainsi que celles de l'inspection des denrées alimentaires, posent de grands problèmes lors de la transformation d'une auberge ou d'une taverne. L'opération est particulièrement délicate lorsqu'il s'agit d'un bâtiment historique, et je crois pouvoir dire que sans des compromis et de la bonne volonté de la part de tous les intéressés, une restauration complète n'est pas possible.

En ce qui concerne la police du feu, il sied avant tout de diviser l'édifice en plusieurs «unités» d'incendie; il faut aussi assurer une sortie de secours pour les clients. Cela signifie que l'escalier qui donne accès aux locaux doit, en premier lieu, être ininflammable. Dans la plupart des cas, il existe déjà des portes incombustibles; mais il y en a toujours quelques-unes à remplacer, et il faut si possible les fabriquer en bois dur. Les sols, les parois et les plafonds doivent être faits de matériaux le moins combustibles possible, ce qui n'est certes pas toujours le cas. En ce qui concerne les lambris et les panneaux de plafond, on satisfait aux prescriptions en y introduisant des plaques de matière ininflammable. Dans les combles, tous les locaux doivent aussi être protégés du feu, c'est-à-dire que les plafonds doivent être crépis, ou que des plaques de matière incombustible sont glissées entre le plafond de bois et la charpente.

Mais le grand problème est celui des installations de ventilation et de climatisation, car il faut concilier les exigences de la police du feu et de l'inspection des denrées alimentaires. Un projet très bien étudié s'impose, car ce genre d'installations peut engloutir beaucoup d'argent et l'on a souvent l'impression que la dépense n'est pas en rapport avec les autres frais. C'est un domaine où l'on n'est pas à l'abri des surprises, et le plus souvent il est inévitable que l'on doive modifier ses plans. Par exemple, j'avais prévu pour un corridor de l'auberge un canal d'aération; mais lorsque nous éliminâmes un plafond de gypse, pour gagner de la hauteur, apparut sur la voûte et la poutraison une très intéressante peinture, ce qui obligea à remanier complètement le projet. Souvent aussi, on ne peut éviter de démonter et de reposer l'installation afin de cacher les conduites, ce qui augmente les frais. Le casse-tête est moindre pour les ascenseurs, le chauffage et les installations électriques, à condition qu'il y ait des commutateurs, et non pas un tableau de commandes.

Il n'est pas toujours facile de résoudre l'éclairage indépendant pour les sorties de secours; il est bon qu'il soit prévu à temps pour combiner le réseau principal et l'éclairage de secours. Enfin, il y a les installations sanitaires, la cuisine et ses installations techniques. Ici, les prescriptions restent dans le cadre du possible; les conduites d'amenée et d'évacuation de l'eau peuvent être placées sans enfreindre le règlement.

Il est certain qu'il vaut la peine d'étudier les prescriptions avec les autorités, qui sont d'ailleurs disposées à conseiller la direction des travaux et ses ouvriers pendant les transformations.

A. Naef, architecte, Kesswil
(trad. C.-P. B.)